

bertés prennent aussitôt un caractère mortel et deviennent impossibles !

N'est-il pas surprenant de trouver sur des lèvres ministérielles un pareil acte d'accusation contre l'institution qui est la base même de l'Empire. Et si la thèse étrange de M. le ministre d'Etat était vraie, ne forcerait-il pas imprudemment toutes les consciences à choisir entre les principes qui assurent un régime libre et ceux qui l'excluent ? M. Emile Olivier l'a dit avec une grande force : " Si ce suffrage universel était l'obstacle fatal, infranchissable à la liberté, non-seulement il faudrait le maudire, mais le renverser ! "

Remarquable coïncidence ! Tandis que le Palais-Bourbon débattait ces questions et que des voix éloquantes y revendiquaient les droits absents et regrettés, à l'Institut, d'autres éloquents voix, l'une qui a régné à la tribune, l'autre appelée peut-être à y briller un jour, s'élevaient aussi pour rendre un éclatant hommage à la dignité de la pensée, à la presse qui lui sert d'organe, à la justice, au gouvernement libre. L'un y défendait avec un généreux accent la loi morale et la conscience contre les entraînements de la fortune ; l'autre y glorifiait avec une hauteur magistrale l'indépendance de l'esprit humain dans sa plus sublime expression ; tous deux étaient d'accord pour honorer les principes et les institutions qui font la noblesse et la grandeur des peuples.

Certains reprochent à l'Académie de ne pas s'enfermer dans la grammaire et l'accusent volontiers d'usurpation dès qu'elle touche aux brûlants problèmes de la politique, comme si les lettres étaient des formes vides, comme si les sources auxquelles s'alimente l'inspiration

véritable n'étaient par taries ou fécondées par la loi même des sociétés. Royer-Collard justifiait avec éclat, le jour de sa réception, cette intervention de l'Académie dans un domaine qu'on tenterait vainement de lui interdire.

" Qu'on n'accuse pas l'Académie, disait-il, d'étendre son empire au-delà de ses limites naturelles... Entre les circonstances qui sont le plus favorables à la littérature, la liberté politique doit sans doute être comptée au premier rang. Est-ce seulement parce que la tribune ajoute à la littérature un nouveau genre d'éloquence ? Sa puissance va bien plus loin. Il y a dans la liberté un profond et beau sentiment d'où jaillissent, comme de leur source naturelle, les grandes pensées aussi bien que les grandes actions. Ce sentiment appartient à la littérature tout entière : ce n'est pas assez dire, il lui est nécessaire. S'il n'était pas dans les esprits, en vain la liberté serait écrite dans les lois, en vain elle retentirait sans cesse dans les paroles et dans les formes du gouvernement ; la littérature, desséchée dans sa racine, languirait ; elle ne porterait que des fruits insipides ; et là où elle fleurit dans tout son éclat, assurez-vous au contraire que si la liberté n'est pas dans les lois, elle vit néanmoins dans les âmes, elle est présente aux esprits qui la regrettent ou qui l'appellent..."

Qu'ajouter à ces belles paroles ? Elles expliquent la sympathie mystérieuse et vivace qui unit les lettres et la liberté, et elles font comprendre le tressaillement qu'a partout soulevé ce mot douloureux et charmant de M. Guizot : " La France est la patrie de l'espérance ! "

LÉON LAVÉDAN.

— *Le Correspondant.*